



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2265

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2265**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commune de Champagne au Mont d'Or et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé en 2007 d'établir un plan de référence de la commune sur l'ensemble des zones à vocation de centralité et d'habitat afin d'établir les potentialités de densification que de revalorisation du réseau d'espaces publics du centre.

La requalification des places Ludovic Monnier, des Anciens Combattants, de la rue Balaÿ et des espaces associés sur une surface d'environ 5 000 mètres carrés s'inscrit dans le cadre du plan de revalorisation des espaces du centre.

Ce projet vise à unifier les deux espaces, à renforcer l'aspect identitaire des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants, à conserver l'ambiance de village et paysagère existante, dans le but de favoriser la convivialité et la détente pour les usagers.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en janvier 2012 pour une livraison à l'été 2013.

Sur la base des esquisses réalisées par le maître d'œuvre, le projet a été élaboré et estimé pour un coût d'objectif de 1 170 000 €, travaux de compétence communale inclus.

Une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 150 000 € a été approuvée par délibération n° 2009-1102 du 30 novembre 2009 correspondant au marché de maîtrise d'œuvre, à la mission de coordonnateur sécurité et aux frais de maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé d'engager la phase de réalisation des travaux, laquelle nécessite la désignation des entreprises pour 1 170 000 €.

Par ailleurs, des interventions de la maîtrise d'ouvrage liées aux déplacements de réseaux d'eau potable et d'assainissement seront nécessaires pendant la phase préparatoire du chantier. Le coût de ces interventions est estimé à 176 820 €.

En conséquence, le bilan prévisionnel total de l'opération serait de 1 496 820 € et répartis comme suit :

Coût	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
Frais de maîtrise d'œuvre, CSPS et maîtrise d'ouvrage	150 000	Communauté urbaine de Lyon	1 268 600
Déplacement des réseaux	176 820	Commune de Champagne au Mont d'Or	219 400
<i>dont eau potable</i>	<i>53 820</i>		
<i>dont assainissement</i>	<i>123 000</i>		
Travaux d'aménagement	1 170 000	TVA à récupérer auprès du délégataire (eau potable)	8 820
Total	1 496 820	Total	1 496 820

Le projet d'aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon au titre de ses compétences en matière d'espaces cyclables et/ou piétonniers, des places nautiques et de voirie,
- la commune de Champagne au Mont d'Or au titre de l'éclairage public et des espaces verts.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise et compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leurs imbrications, il est convenu que cette opération sera réalisée par la Communauté urbaine qui agirait en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Le conseil municipal de la commune de Champagne au Mont d'Or, lors de sa séance du 17 février 2011, a autorisé monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine et la Commune. La participation financière de la commune a été estimée à 219 400 €.

La convention précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartitions financières entre la ville de Champagne au Mont d'Or et la Communauté urbaine.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la commune de Champagne au Mont d'Or et assortis d'un titre foncier. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de sa compétence.

En outre, un avenant interviendra, à la fin des travaux et après délibérations concordantes de la commune de Champagne au Mont d'Or et de la Communauté urbaine, si la valeur des ouvrages remis à la commune de Champagne au Mont d'Or est différente de celle calculée en début d'opération. Il pourra notamment s'agir des augmentations dues aux actualisations de prix des marchés de travaux passés dans le cadre de la présente opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants et de la rue Simone Balaÿ à Champagne au Mont d'Or pour un coût total prévisionnel de 1 496 820 €,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Champagne au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention à conclure avec la commune de Champagne au Mont d'Or.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme A 2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2072, individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC à la charge du budget annexe des eaux, 123 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement et répartis selon l'échéancier suivant :

- pour l'exercice 2011 : 45 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 123 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement,

- pour l'exercice 2012 : 600 000 € TTC en dépenses et 219 400 € TTC en recettes à la charge du budget principal,

- pour l'exercice 2013 : 570 000 € TTC à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 488 000 € en dépenses et 219 400 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.